

Colloque international "Paix et constitutions", le 20 et 21 Septembre 2012 à Dijon -résumés des interventions-

Résumé par Robert CHARVIN

Professeur émérite, Université de Nice Sophia Antipolis

L'espace méditerranéen fait l'objet de colloques et de déclarations où un lyrisme pacifiste occulte des conflits pluriséculaires. La « paix par l'empire », sous des formes variées, la dernière en date au profit des pays occidentaux, a perdu son efficacité relative. Aucun des problèmes majeurs n'est réglé : Palestine, Chypre, dénucléarisation, exploitation pétrolière, bases militaires étrangères, etc. Les prétendues « révolutions » arabes et le compromis Islam-politique – États-Unis, Union Européenne, les interventions du Qatar et des pays du Golfe, accroissent la complexité de la situation.

Le droit international a de moins en moins d'effectivité. Le principe de « démocratie » permet de réinterpréter les normes les plus classiques : certains États ne sont plus éligibles au droit international ! Les États jugés « non démocratiques » par certaines grandes puissances ne sont désormais plus fondés à bénéficier de leur souveraineté.

Cette « désuniversalisation » du droit international semble compenser par une certaine universalisation du contenu des nouvelles Constitutions de la région et par l'internalisation de quelques normes internationales.

En réalité, les Constitutions des pays du Sud, au contenu contradictoire, élaborées dans un esprit de compromis, ne semblent pas pouvoir garantir la paix et la sécurité. L'avenir de l'espace méditerranéen est des plus incertains.